

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 6

Artikel: Lutte contre les accidents militaires de la circulation
Autor: Düby, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343115>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plusieurs *grandes manifestations* seront organisées à l'occasion de l'Exposition nationale, telles que : « Journée de la défense nationale », « Championnats d'armée d'été », « Exercices de tir combinés ».

L'Exposition nationale de 1964 ne saurait être une réédition de celle de 1939. Des voies nouvelles ont été recherchées pour la présentation thématique de même que pour le choix des moyens d'expression. Dans une mesure au moins égale à celle de l'inoubliable manifestation de 1939, elle suscitera un grand mouvement d'opinion en faveur de la défense nationale et de l'armée.

Colonel EMG A. KAECH

Lutte contre les accidents militaires de la circulation

Par décision du 26.2.62, le département militaire fédéral a effectué un nouveau pas dans la lutte contre les accidents militaires de la circulation en soumettant à un examen psychotechnique les conscrits incorporés comme automobilistes ou soldats de police des routes. L'organisation de cet examen spécial a été confié au service des transports et des troupes de réparation.

Afin de renseigner l'opinion publique sur cette innovation, la presse a été invitée à assister aux dits examens, lesquels se déroulaient le 18.5.62 à la caserne de Berne pour les conscrits de la région. Le colonel brigadier Peter, chef du service des transports et des troupes de réparation, présidait cette conférence, assisté de plusieurs de ses collaborateurs et de M. Beck, psychotechnicien, du Centre de consultation pour la circulation et l'industrie, Zurich (« Beratungsstelle für Verkehr und Industrie »).

Au cours d'un bref exposé, le colonel brigadier Peter fit le point quant à la situation de la circulation militaire

en énumérant les diverses mesures utilisées jusqu'ici pour prévenir les accidents. Ses conclusions furent que de gros efforts devaient encore être faits dans ce domaine, notamment en raison de l'augmentation constante du nombre des véhicules à moteur militaires, conséquence de la motorisation accrue de l'armée. L'une des mesures visant à la prévention des accidents de la route est la sélection des militaires appelés à conduire les véhicules à moteur, plus spécialement ceux destinés au transport de la troupe. Les essais entrepris au cours de l'année dernière dans diverses écoles de recrues ont prouvé qu'il était possible de déterminer à l'avance les hommes peu aptes à la conduite des véhicules. Les statistiques établies à cette occasion ont montré que le 10 % environ des recrues automobilistes étaient gravement prédisposés aux accidents de la circulation ; à elles seules, elles ont causé le 50 % des accidents survenus dans ces écoles. Ce sont ces résultats, impressionnants il faut l'avouer, qui ont incité le département militaire fédéral à fixer dans les textes cette nouvelle mesure de prévention et ainsi faire œuvre de pionnier en la matière.

M. Beck, chargé de la direction technique de ces examens, prit ensuite la parole pour exposer cet aspect du problème, relevant que toutes les améliorations matérielles (véhicules, routes, etc.) ne parviendront pas à éliminer les accidents de la circulation, l'homme restant malgré tout le premier responsable de ceux-ci. Si favorables que soient les conditions extérieures, le danger d'accidents demeure tant qu'une personne inapte à conduire pilote un véhicule. Les causes des accidents proviennent dans le 50 % des cas d'un manque primaire d'intelligence de la circulation : manque de vue d'ensemble, de prévoyance, de concentration et de perception pratique de causalité ; les autres causes étant dues principalement au manque de résistance (relâchement de l'attention) au manque de maîtrise de soi, au manque d'égards, voire à l'agressivité. Partant de ces considérations et à la suite de longues études, les psychotechniciens ont élaboré une

méthode permettant de contrôler l'aptitude à conduire un véhicule à moteur et de déceler ainsi les personnes prédisposées aux accidents. Les essais pratiques effectués en 1961 dans plusieurs écoles de recrues ont permis de reconnaître la précision des résultats obtenus grâce à cette méthode ; il a été également constaté que plus la prédisposition aux accidents est forte, plus facile en est la détection. Ainsi, à cette occasion, sur 1038 hommes examinés au début de l'école de recrues, 98 furent déclarés inaptes à conduire, ce à des degrés divers. De ceux-ci 23 furent immédiatement éliminés et affectés à une autre fonction parce que très fortement prédisposés aux accidents. Des 75 hommes restants et maintenus comme automobilistes, 51 causèrent un accident de circulation ou durent par la suite être éliminés en raison de leur mauvais comportement.

Chaque invité eut ensuite la possibilité d'assister au déroulement de l'examen psychotechnique. 30 jeunes gens y étaient soumis, passant d'une épreuve à l'autre, soit par groupes, soit individuellement. La durée totale de l'examen pour un tel effectif s'étend sur 4 heures environ. Cette méthode comprend plusieurs tests dont les résultats particuliers permettent de déterminer une tendance ou une aptitude propres : rapidité de réaction, concentration, prévoyance, mobilité d'esprit, habileté manuelle. Ces indications, toutes fixées par écrit au moyen de formules, sont complétées par deux questionnaires très détaillés, l'un concernant le curriculum vitae et l'état de santé, l'autre portant sur la conduite des véhicules à moteur. A cela s'ajoute un bref entretien du candidat avec le psychotechnicien, entretien destiné à fournir des indications d'ordre moral principalement. Les tests, corrigés et appréciés selon des normes basées sur l'expérience, font l'objet d'une soigneuse analyse par l'expert, lequel prend sa décision en considération de la formation particulière de l'intéressé. En langage technique, l'image de la personnalité du candidat est comparée aux exigences pratiques requises par la conduite d'un véhicule à moteur militaire, ce qui

permet d'éliminer les conscrits présentant un degré déterminé de prédisposition aux accidents.

La méthode décrite ci-dessus frappe par la précision et la complexité des moyens utilisés, ainsi que par le sérieux de son application. Elle constitue sans doute une mesure excellente pour lutter contre les accidents de la circulation. S'appliquant à l'homme, elle ne permet toutefois de déceler que des tendances, ce qui oblige à n'éliminer que les cas les plus flagrants. Une suppression totale des accidents par cette mesure est exclue ; théoriquement, de l'avis des experts, le nombre des accidents futurs de la circulation devrait être abaissé de moitié. Encore faudrait-il soumettre régulièrement les automobilistes à un tel examen, l'aptitude à conduire diminuant au cours des ans.

Dès lors, la sélection des automobilistes lors du recrutement devra être complétée par d'autres mesures, notamment le maintien d'une sévère discipline de circulation, l'instruction individuelle des automobilistes à chaque service et la création de possibilités d'entraînement hors service pour les automobilistes militaires.

Capitaine J. DÜBY

Chronique technique

La Société suisse de technique militaire

Le 4 mai s'est déroulée, à Berne, l'assemblée générale de cette société. Y assistaient le chef de l'EMG et le chef du Service technique militaire, le colonel-brigadier de Wattenwyl, à l'instigation duquel cette société doit sa naissance.

Du rapport de son distingué président, M. le professeur Dr Brandenberger, nous extrayons quelques données propres à illustrer les énormes services rendus à l'armée et à la défense nationale par cette réunion d'éminents spécialistes, parmi lesquels figurent 25 Suisses romands.

Les études entreprises par différents groupes se sont poursuivies, au cours de 1961, de la façon suivante :

Un 1^{er} groupe s'est appliqué à la recherche d'un *critère valable pour le matériel de guerre, son développement par nos propres moyens,*